

Budget 2019 : une bonne santé et de grands projets

Le nouveau budget reprend les grandes lignes du précédent : un programme d'investissement ambitieux et la maîtrise des dépenses.

Le budget 2019 est caractérisé par des évolutions importantes au sein des finances intercommunales : baisse des dotations de l'État sur la période 2013-2017 (92,8 € par habitant en 2013, contre 56,6 € en 2018, soit une baisse de près de 39 %), exonération totale de la taxe d'habitation pour les locataires à l'horizon 2020 et nouvelle réforme de la fiscalité locale à venir. A ce stade, le projet de loi de finances établi par l'État pour 2019 s'inscrit dans la continuité des projets précédents, et apporte peu de dispositions nouvelles. Néanmoins, les modalités de compensation entre l'État et les collectivités locales de la taxe d'habitation, qui pourrait être transformée en dégrèvement ou qui entrerait dans le calcul de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF), en diminuant de fait son montant, laisse planer quelques incertitudes. L'élaboration du budget 2019 s'inscrit donc dans ce contexte contraint, lequel nécessite de limiter substantiellement l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de prioriser les dépenses d'investissement.

Une dotation globale de fonctionnement stabilisée

Il faut rappeler que la DGF n'est pas une subvention mais bien une compensation allouée par le gouvernement pour permettre aux collectivités de financer les compétences qui sont confiées aux EPCI (Établissement public de Coopération Intercommunale). Pour la deuxième année consécutive, les dotations de l'État restent stables. Soit 8,3 M€. Mais en contrepartie de cette stabilisation, les plus grosses collectivités doivent s'engager contractuellement à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement sous le seuil de 1,2 % sur les cinq prochaines années, conformément à l'objectif national fixé par la loi de programmation. Sète agglomération méditerranéenne n'est pas, à ce stade, assujettie à ce seuil. Toutefois, l'agglomération a fait le choix de s'y soumettre, dans un souci de bonne gestion et d'anticipation et afin de participer à l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de modération fiscale.

Les grandes orientations budgétaires 2019

Un périmètre budgétaire qui évolue

Depuis de nombreuses années, l'agglomération a fait le choix, dans un souci de complète information des citoyens de son territoire, de présenter ses budgets agrégés. Le budget agrégé correspond au budget principal d'une institution publique, additionné des budgets annexes (transports, assainissement, zones d'activités économiques...). Cette année, comme en 2017 et 2018, le périmètre du budget 2019 évolue puisque la compétence tourisme est désormais assumée par une nouvelle structure communautaire. Elle ne fait plus partie depuis le 1^{er} janvier 2019 des budgets annexes de SAM.

Une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses de fonctionnement (82,6 M€) devrait atteindre + 0,58 %, très en dessous de la limite d'évolution de 1,2 % préconisée par l'État.

Les charges à caractère général devraient augmenter de 2,44 %. Une hausse qui s'explique notamment par l'ouverture de deux nouveaux équipements communautaires (le Conservatoire à rayonnement intercommunal et l'extension de la piscine Fonquerne), les transferts de nouvelles compétences, la mutualisation des services et le transfert de structures communales à l'agglomération...

Les charges de personnel pour leur part devraient augmenter de 3 % (ou 2,19 %) en 2019 par rapport au budget précédent. Jusqu'à aujourd'hui, la stabilisation des dépenses de personnel a constitué un enjeu fort pour SAM. Cependant depuis 2016, transferts de compétences, fusion, mutualisation des services... ont modifié les perspectives. Pour contenir l'augmentation des dépenses de personnel, SAM veillera attentivement à poursuivre sa démarche d'optimisation de son organisation. Pour les années à venir, les effectifs vont se développer au gré de l'harmonisation et des transferts de compétences réglementaires, de la réalisa-

Les principaux projets portés par SAM

Aménagement du territoire

- ▶ L'aménagement de l'Entrée Est de Sète
- ▶ L'extension de la zone commerciale de Balaruc loisir
- ▶ Les travaux sur le pluvial

Sports

- ▶ La modernisation du Centre aquatique Fonquerne
- ▶ La création de la piscine de Gigean

Culture

- ▶ Le Conservatoire de musique et d'art dramatique
- ▶ La création de la médiathèque de Balaruc-les-Bains

Espaces naturels

- ▶ L'aménagement du lido de Sète à Marseillan
- ▶ La protection et la mise en valeur du lido de Frontignan (fin 2019)
- ▶ La gestion du Massif de la Gardiole
- ▶ La gestion du Massif de la Moure

Développement économique

- ▶ La requalification des Zones d'Activités
- ▶ La création de pépinières d'entreprises
- ▶ La requalification de l'éco-site de Mèze
- ▶ Les opérations urbaines cœurs de villes

Transports

- ▶ Le Plan de Déplacements Urbains
- ▶ Le Pôle d'Échanges Multimodal de la Gare de Sète
- ▶ Le transport en commun en site propre

Habitat

- ▶ Le Programme Local de l'Habitat
- ▶ La production de logements sociaux

Déchets

- ▶ L'extension et la réhabilitation des installations de stockage (ISDND) à Villeveyrac
- ▶ L'assainissement
- ▶ La création de la STEP des Eaux-blanches

tion de grands équipements structurants, de l'évolution du schéma de mutualisation des services, et de la réponse de l'agglomération à ses problématiques propres et aux enjeux locaux, comme par exemple, l'externalisation de la collecte des ordures ménagères.

Les autres charges de gestion courante devraient baisser de 13,6 %, principalement au travers d'une diminution des subventions allouées aux partenaires institutionnels telles la Scène Nationale ou la MLI, et d'une baisse du versement de la subvention d'équilibre au budget transport, qui sera compensée par la hausse de ses recettes (revalorisation du versement transport à 1,25 % au lieu de 0,8 %) et d'une hausse de la participation des partenaires, notamment de la Région.

Une dynamique d'investissement consolidée

Grâce à une situation financière extrêmement favorable, Sète agglomération méditerranéenne a adopté sur la période 2017 à 2020 une politique d'investissement soutenue. Si on peut constater un accroissement de l'encours de dette, la capacité de désendettement demeure à un bon niveau (4,7 années pour l'ensemble des budgets) et ce dans un contexte de stabilisation de taux de taxes directes locales. En général, on considère que le seuil critique se situe à partir de 12 ans. Passé ce seuil, des difficultés peuvent apparaître pour les années futures. Ce ratio de 4,7 années constitue un indicateur probant d'une dynamique structurelle de désendettement de la part de l'agglomération.

En 2019, le niveau des dépenses d'équipement (projets d'aménagement, requalification de ZAE, grands projets d'équipements, PEM...) devrait s'établir à plus de 40 M€ contre 33,3 M€ en 2018. Toutefois, dans l'hypothèse d'une réalisation à 100 %, le poids des investissements programmés pour lesquels le niveau de subvention est relativement faible, associé à des charges de fonctionnement en hausse, résultat de l'ouverture des nouveaux établissements sportifs et culturels, impacteront de façon signifi-

cative le budget 2019. Le recours à l'emprunt sera donc essentiel pour mener à bien les projets. Une stratégie avantageuse puisque les taux d'emprunt sont historiquement bas. Ce qui va permettre de limiter la hausse du coût moyen tout en étalant la courbe de remboursement de la dette. À ce stade, les besoins sont évalués à 22,3 M€. Ce qui portera l'encours de budget principal à 45 M€ fin 2019.

Une fiscalité stabilisée

Les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur le foncier bâti et contribution foncière économique) resteront stables en 2019. Rappelons qu'en 2018, afin de réduire la charge fiscale pesant sur le contribuable, SAM avait fait le

Ensemble budgets SAM	Dépenses Fonct. + Inv. en €	Recettes Fonct. + Inv. en €
Budget Principal	143 432 993	143 432 993
Budget Transport	17 883 202	17 883 202
Budget Assainissement	17 529 384	17 529 384
Valorisation des déchets prof.	3 301 990	3 301 990
ZAE	6 891 739	6 891 739
Fouilles archéologiques	276 272	276 272
Immeubles de rapport	726 614	726 614
ZAE Embosque	1 300 000	1 300 000
Budget SPANC	95 000	95 000
Photovoltaïque	82 274	82 274
TOTAL :	177 765 106 €	

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL
Dépenses	52 291 101 €	91 141 892 €	143 432 993 €
Recettes	52 291 101 €	91 141 892 €	143 432 993 €



3 questions à...

Gérard Canovas,

Vice-président délégué à la politique budgétaire et maire de Balaruc-les-Bains

Malgré la faiblesse des dotations d'État, le budget 2019 fait la part belle aux investissements. Pourquoi ?

Un investissement important produit des effets d'entraînement qui stimulent l'attractivité d'un territoire. Par exemple, la construction de bâtiments et d'équipements, les requalifications

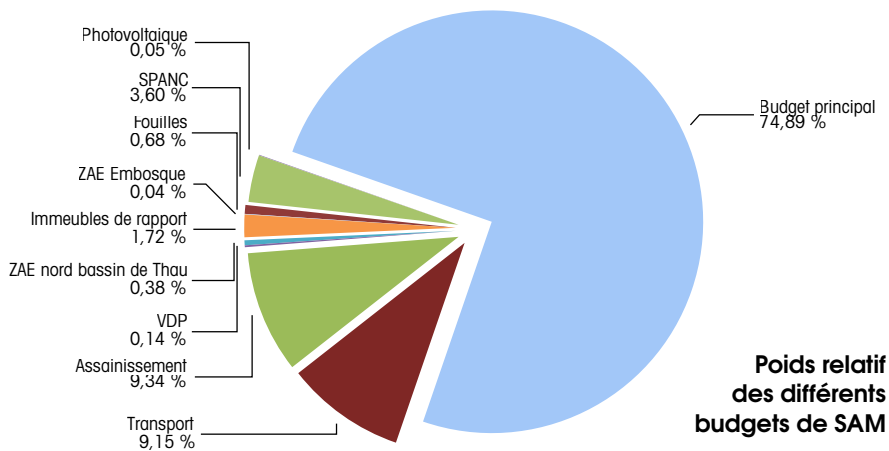
d'infrastructures, l'optimisation des transports en faveur de l'interconnexion du territoire... Tout cela favorise l'implantation d'entreprises. D'où une création d'emplois et un impact favorables sur la consommation des ménages. Les dépenses d'investissement public favorisent la croissance et demeurent indispensables pour stimuler le développement économique et social d'un territoire.

Lors du dernier débat budgétaire du 15 novembre, certains élus ont émis des réserves quant à la capacité de SAM à financer les projets à venir, jugés trop ambitieux. Que leur répondez-vous ?

En l'état, la DGF est stable. La situation financière de l'agglomération est saine. Tous les indicateurs sont au vert pour continuer de mettre en œuvre une politique d'investissement soutenue : nous avons un faible endettement, une capacité de désendettement estimée à 5,8 ans, loin du seuil critique des 12 ans. Les taux d'emprunts sont également historiquement bas.

L'objectif de maintenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an est-il atteignable ?

Tout à fait. D'autant que l'État semble opter pour une différenciation entre les intercommunalités et privilégier un examen au cas par cas avant contractualisation (exemple la ville de Sète 1,35 % soit + 0,15 % autorisés). Nous aurons une carte à jouer si nous montrons une véritable volonté de maîtriser nos dépenses de fonctionnement au profit d'un investissement important qui augmente l'attractivité du territoire et apporte du mieux-être à ses habitants. Ce qui est tout de même paradoxal, et François Commeinhes l'a fort justement fait remarquer lors du dernier conseil communautaire, c'est que l'État nous oblige à présenter un budget en équilibre alors qu'il vote depuis 40 ans des budgets en déficit !



choix d'abaisser le taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères. Soit : - 4 points pour les 8 communes de Thau agglomération, qui ont vu leur taux TEOM passer de 18,5 % à 14,5 %, dans le cadre d'une harmonisation avec celui de l'ex-CCNBT.

S'agissant de la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), l'État a imposé cette nouvelle compétence aux agglomérations depuis le 1^{er} janvier 2018. Désormais, Sète agglomération Méditerranée doit prévenir les risques liés aux inondations et à la dégradation de son milieu aquatique. Pour couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissements liés à cette nouvelle compétence, le Conseil communautaire s'est prononcé à la majorité pour une taxe additionnelle d'un montant consensuel de 3,5 M€, sachant qu'il était autorisé à prélever un montant maximum de 6 M€. (voir notre numéro précédent). ■

Une action sociale maintenue en direction du personnel

Si l'agglomération est attentive à la maîtrise de ses dépenses de personnel dans un contexte de réduction de moyens, elle n'en poursuit pas moins une politique d'action sociale à l'égard de ses agents. Ainsi, SAM participe au financement de la protection complémentaire santé/prévoyance en versant aux personnels assujettis entre 10 et 30€ par mois selon leur échelon, et au financement des cotisations employés adhérents au Comité National d'Action Sociale, cette adhésion donnant droit à des réductions billetterie, sorties, voyages, chèques vacances... Chaque année, l'agglomération organise l'arbre de Noël pour les enfants d'agents (jusqu'à 12 ans) et finance à hauteur de 60% les tickets restaurants de ses permanents, titulaires et non titulaires.